

Juin 2011

Mairie de
BOESENBIESEN

22 Rue Principale
67390 BOESENBIESEN



Tél. 09 75 66 75 48

Fax 03 88 85 30 81

communedeboesenbiesen@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

- ⇒ Lundi 17h à 19h
- ⇒ Mercredi 8h à 9h
- ⇒ Jeudi 16h à 18h



OBJETS TROUVES

Un gilet polaire sans manches de couleur marron (taille 6 ans) a été retrouvé et rapporté à l'école.

Celui-ci n'appartient pas aux élèves.

Il peut être retiré en mairie aux horaires d'ouverture.

Réseau WiMAX

Net 67 a mis en place un réseau WiMAX permettant l'amélioration de l'aménagement numérique du territoire du Bas-Rhin.

La commune est couverte en haut débit via le WiMAX par le biais du relais « SELESTAT ».

Vous êtes en zone blanche? Vous ne pouvez pas ou bénéficiez d'une connexion bas débit? Cette solution est pour vous.

Pour plus d'informations concernant le réseau Net 67 vous pouvez contacter le 03 88 79 30 09 ou allez sur le site www.net67.fr.

Fournisseurs d'accès WiMAX :

Numéo : 0 826 624 400 ou www.numeo.fr

WiBox : 09 75 17 65 55 ou www.wibox.fr

ozone : 0 973 01 1000 ou www.ozone.net

NOTE D'INFORMATIONS

INAUGURATION SITE INTERNET ET SOIREE FLEURISSEMENT

Cette année la commune à le plaisir de vous convier le



**vendredi 10 juin 2011
à 20h30 à la salle socioculturelle**



pour la présentation officielle du site Internet de la Commune.

La soirée se poursuivra avec un aperçu du fleurissement 2010.

Ce sera également l'occasion de souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants. Petits et grands sont invités à venir assister à cette soirée, qui sera suivie d'une collation.

MIELLERIE DU RIED

La Miellerie du Ried ouvre ces portes au public le **dimanche 19 juin 2011 de 9h à 17h à Artolsheim**.

Diverses activités seront proposées tout au long de la journée (démonstration extraction miel, exposition apicole...)

Grande tombola avec tirage au sort du gros lot à 16h !

COURSE DE MOTO ANCIENNES

le Moto-Club de BARR organise la traditionnelle course de motos anciennes les

2 et 3 juillet 2011

L'itinéraire reste identique à savoir : rue Schmittlach et la partie nord de la rue Principale (de SCHWOEHRER François à BRAUN Laurent).

La circulation et le stationnement seront interdits le samedi de 12h à 18h et le dimanche de 8h à 18h sur ce parcours.

- **Les riverains** de ces deux rues ainsi que ceux des rues Nachtweid, du Saule et du Chanvre **qui ont besoin de leur voiture** dans les journées de samedi et dimanche **sont priés de garer leur véhicule dans une rue libre à la circulation** (rue Principale à partir de l'abribus vers le sud).

La sortie ou l'entrée dans Boesenbiesen ne pourra se faire que par la rue Principale – direction Hessenheim, avec interdiction d'aller vers Baldenheim et Schwobsheim

- Le **stationnement du public est interdit sur les trottoirs dans la rue Schmittlach et la rue Principale, partie nord**.

Vu l'ampleur de la manifestation et sa potentielle dangerosité, nous vous demandons de **respecter scrupuleusement les consignes de sécurité et de ne pas circuler sur l'itinéraire de la course**.

Pour une bonne organisation de cette course, veuillez respecter ces consignes.



Les associations locales comptent sur votre soutien durant tout le week-end.

CARTE NATIONALE D'IDENTITE (CNI)

Gratuite et valable 10 ans, la demande se fait à la mairie de votre domicile. Le délai de délivrance peut varier de **4 à 6 semaines**.

Pièces à fournir (MAJEURS) :

- ⇒ 2 photos
- ⇒ 1 justificatif de domicile à votre nom (facture EDF, téléphone, avis imposition, etc.)
- ⇒ L'ancienne CNI (pour remplacement ou renouvellement)
- ⇒ En cas de perte ou de vol : la déclaration de perte ou vol accompagnée de 25 € de timbres fiscaux

Les majeurs doivent se présenter en personne pour signer la demande et apposer l'empreinte.

Pièces à fournir (MINEURS) :

- ⇒ 2 photos
- ⇒ 1 justificatif de domicile au nom du représentant légal (facture EDF, téléphone, avis imposition, etc.)
- ⇒ L'ancienne CNI (pour remplacement ou renouvellement)
- ⇒ En cas de perte ou de vol : la déclaration de perte ou vol accompagnée de 25 € de timbres fiscaux
- ⇒ Copie carte d'identité du représentant légal et livret de famille

Les mineurs doivent se présenter en mairie accompagnés du représentant légal. L'empreinte est obligatoire à partir de 14 ans.

COVOITURAGE DANS LE BAS-RHIN

Vous souhaitez réaliser des économies sur votre budget « transport »? Vous êtes à la recherche d'un mode de déplacement qui limite votre impact écologique? Vous êtes lassé de faire votre trajet seul?

n'hésitez plus, avec www.bas-rhin.fr/covoiturage, trouvez en quelques clics un covoitureur et partagez vos déplacements ! C'est économique, convivial et malin !

Le site est gratuit et ouvert à tous. Le principe est simple, il suffit :

- de se connecter sur www.bas-rhin.fr/covoiturage,
- de s'inscrire (si 1ère connexion) ou de s'identifier,
- de déposer un trajet (interne ou externe au Bas-Rhin),
- de se mettre en relation avec les covoitureurs ayant des trajets similaires à votre recherche.



Vous êtes salarié d'une entreprise ou d'une administration bas-rhinoise?

=> découvrez le service « *Covoiturage entreprise* » et mettez-vous en relation facilement avec vos collègues de travail.

Vous souhaitez vous rendre à un évènement culturel ou sportif?

=> avec le service « *Covoiturage évènementiel* », découvrez les prochains évènements et covoiturez pour vous y rendre.

Désormais, ne restez plus sur le bord de la route et rejoignez-nous sur Covoiturage Bas-Rhin!

FONDATION DU PATRIMOINE

Vous êtes propriétaire? Vous possédez une maison caractéristique du patrimoine Alsacien? La Fondation du Patrimoine est là pour assurer la **sauvegarde** et la **valorisation du patrimoine territorial**.

Toute personne physique assujettie à l'impôt sur le revenu, les sociétés transparentes (SCI, GEF, SNC...) sous certaines conditions, les copropriétés et indivisions peuvent obtenir le label de la Fondation du Patrimoine. Avec ce label, réalisez une restauration de qualité et *défiscalez 50 à 100 % de vos travaux !*

Sont concernés les immeubles non habitables (petit patrimoine de proximité) en zone rurale et urbaine, les immeubles habitables et non les plus caractéristiques du patrimoine rural et situés dans les Zones de Protection du Patrimoine Architecturale, Urbain et Paysager.

Divers types de travaux sont concernés : toitures, couvertures et charpentes, façades, huisseries, menuiseries extérieures... (nécessité d'avoir l'aval de l'architecte des bâtiments de France, les honoraires sont éligibles).

Contactez :

Fondation du Patrimoine Délégation Alsace
9 Place Kléber — 67000 STRASBOURG

Point d'accueil : Société Industrielle de Mulhouse
10 Place de la Bourse — 68100 MULHOUSE

Tél : 03 88 22 32 15 Fax : 03 88 22 24 94

Delegation-alsace@fondation-patrimoine.com

<http://www.alsace.fondation-patrimoine.org>